A.S.P.E.C.T.

## Association pour la sauvegarde

et la promotion de l’environnement

du Conquet

1 rue Aristide Briand

## 29217 Le Conquet

Le Conquet, le 30/10/2013

# Réunion du Conseil d’Administration du 11/10/2013

Etaient présents :

M Alain Brenterc’h

Mme Marie-Claude Burdin

Mme Josiane Clochon

M Philippe Gay

Mme Michèle Gendrot

M Christian Garnier

M Christian Perez

Mme Jacqueline Ruel

Absents excusés : M Jean Chabrol, M Laurent Guillois

 Fonctionnement

 Un travail de tri et de classement d’archives a été effectué.

Concernant les finances, il convient de garder les justificatifs.

Il faudra, également trier et stocker les articles de presse

Le Site

 Jean Chabrol a créé un nouveau site, avec une nouvelle adresse : **aspect-le-conquet.fr**

et un accès en lecture pour tous.

Chacun pourra proposer des articles avec un comité restreint de contrôle

 AVAP

 ASPECT, n’ayant pas été invité à la 1° réunion, a participé à la 2° réunion de travail mais pas à la réunion préparatoire.

 Courrier au Maire sur ces réunions, sur le fait que l’on ne veut pas cautionner des décisions par le seul fait d’être présent.

 Il y a beaucoup de généralités et surtout aucun compte-rendu de cette dernière réunion à laquelle participaient : J.L Milin, Mme Bidan, J. Le Guillou, J.S Riou, J.P Clochon et Ph.Gay.

On craint que ce ne soit juste qu’un alibi : les élus se donnent bonne conscience en invitant ASPECT

Permis de construire

2 recours gracieux auprès de la Mairie : rue Sainte Barbe et rue Dom Michel le Nobletz.

Rue Sainte Barbe

Il faut réfléchir car l’avocat contacté n’est pas optimiste sur le résultat du recours et nos finances ne nous permettraient pas de poursuivre plus loin.

Il faut quand même être cohérent sur la perspective sur la rue et la silhouette vue du port.

Une rencontre a eu lieu avec M Gervais : l’architecte semble à l’écoute et propose des modifications. Il faudra faire savoir que nous avions raison !!

Rue Dom Michel le Nobletz

L’avocat contacté, Me Saout, après étude du dossier a fait une analyse pessimiste, ne laissant aucune chance d’un recours : le Maire a respecté le code de l’urbanisme.

Il y a pourtant dans ce dossier des irrégularités : mur abattu sans autorisation (il y a eu un PV d’infraction), édification d’un mur à l’intérieur sans autorisation. Il s’agit d’un quartier historique dominant le port

D’autre part, Mme Le Bian a contacté Philippe qui la rencontrera.